

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION REGIONAL ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ALIMENTATION ANIMALE DE LA CEDEAO

1. Contexte et justification

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel souffre de crises à la fois structurelles et conjoncturelles causées par des sécheresses, des épidémies, des conflits notamment entre agriculteurs et éleveurs et des restrictions sur les mouvements d'animaux dans plusieurs pays de la sous-région, entraînant des pénuries alimentaires récurrentes pour les humains et les animaux.

Une transformation durable du secteur de l'élevage est nécessaire pour répondre à la demande croissante de produits animaux. Il existe plusieurs systèmes d'alimentation du bétail relevant des systèmes pastoraux extensifs aux systèmes de production intensifs et aux systèmes agro-pastoraux.

Le secteur de l'alimentation animale est caractérisé par une grande disponibilité de résidus de cultures et de sous-produits agroindustriels (tiges et rafles de céréales, tourteaux d'oléagineux, sorgho, maïs, blé, arachides, soja, graines de coton, canne à sucre) et le potentiel de développement de la production fourragère et de l'exploitation des pâturages dans la région est très important. Des usines d'aliments pour animaux ont été créées pour fournir des aliments commerciaux allant de la simple transformation de sous-produits agro-industriels à la production d'aliments composés.

Malgré la grande capacité de production d'aliments pour animaux dans plusieurs pays côtiers, il existe un écart entre le déficit sahélien et le surplus côtier et il est important de faciliter la relation entre l'offre et la demande. La CEDEAO développe une stratégie pour la mise en œuvre de la composante alimentation animale de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire dont les objectifs sont de couvrir le déficit structurel en aliments pour bétail en renforçant le fonds de roulement et la capacité de stockage des organisations professionnelles du secteur de l'élevage et de couvrir les urgences conjoncturelles en fournissant des aliments pour bétail "juste à temps" à partir d'usines pré-identifiées.

Des évaluations précises de l'offre et de la demande actuelles et futures d'aliments pour animaux sont nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces mécanismes, ainsi que des politiques sur l'utilisation de ces ressources et la croissance durable des secteurs nationaux de l'élevage, conformément au CAADP/ECOWAP, aux RAIP et aux NAIP (programme régional d'investissement agricole et programmes nationaux d'investissement agricole). Cela nécessite la mise en place d'un système d'évaluation et de surveillance continues des ressources naturelles en aliments pour animaux, ainsi que d'analyses et d'informations sur les chaînes de valeur des aliments pour animaux.

Ces informations sont également essentielles pour l'approvisionnement d'urgence en aliments pour animaux, ainsi que pour la gestion et l'utilisation des ressources alimentaires, le développement de modèles commerciaux, l'intensification durable, l'engraissement axé sur le marché et la production de lait et de volaille.

Il est nécessaire d'aborder au niveau régional les contraintes liées à l'accès et à l'utilisation des ressources alimentaires pour animaux et de définir une approche guidée pour leur gestion appropriée afin de rendre leur production durable, compétitive et rentable.

Le plan d'action régional pour l'alimentation animale fournira des lignes directrices aux communautés, aux gouvernements, au secteur privé et aux autres parties prenantes de l'élevage pour une utilisation optimale des ressources alimentaires disponibles afin d'augmenter l'offre et la qualité des produits animaux, et de maximiser les avantages économiques et sociaux du sous-secteur de l'élevage.

La mise en œuvre de ce plan régional permettra de capitaliser sur le potentiel et les opportunités offertes par les ressources en aliments pour animaux afin de stimuler le développement et la génération de revenus dans les communautés rurales pauvres en améliorant l'efficacité et la rentabilité du secteur de l'alimentation animale, en facilitant le développement du marché de l'alimentation animale par le secteur privé, en assurant l'accès au marché et des prix compétitifs entre les pays.

2. Objectif global

L'objectif général de la consultation est d'élaborer un plan d'action régionale et un plan d'investissement pour l'alimentation animale pour la CEDEAO et ses pays membres pour la période 2022-2027.

3. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Réaliser une étude documentaire pour inventorier les initiatives en cours notamment sur :
 - Les stratégies et les plans nationaux existants en matière d'alimentation animale et les rapports sur l'évaluation et le suivi des ressources en alimentation animale dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel;
 - Les échanges commerciaux et non commerciaux en matière d'alimentation bétail, porcins et volailles entre pays de la sous-région
- Conduire la formulation d'un projet de plan d'action régional pour améliorer l'alimentation animale accompagné d'un plan d'investissement portant sur les actions prioritaires de portée régionale pour une durée de 5 ans (2022-2027).

4. Méthodologie

Il sera recruté un consultant régional qui va s'appuyer dans chaque pays sur un consultant national

4.1. Taches du consultant régional

Le consultant régional aura pour taches

- Définir la méthodologie de travail des consultants nationaux
- Préparer une feuille de route de la mission à présenter au comité de suivi de l'étude pour validation

- Superviser et coordonner le travail des consultants nationaux qui auront pour tâches :
 - D'inventorier et examiner les stratégies et les plans nationaux existants en matière d'alimentation animale.
 - De cartographier et caractériser les échanges en matière d'alimentation animale commerciale et non commerciale de leurs pays avec les pays voisins (importations, commerce intra régional...).
 - Identifier les contraintes en termes de normes, standards, qualité, quantité, taxation, transport, conservation, commercialisation
 - Evaluer la qualité des services de contrôle de qualité et de certification des aliments bétail, porcins et volailles.

- Consolider les rapports des consultants nationaux
- Préparer un plan d'action régional pour l'alimentation animale pour la CEDEAO et ses pays membres
- Elaborer un plan d'investissement avec les actions prioritaires de portée régionale sur 5 ans (2022-2027).
- Organiser et coordonner une réunion consultative régionale avec tous les acteurs clés impliqués dans le secteur de l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest pour examiner le plan d'action régionale pour l'alimentation du bétail, porcins et volailles et son plan d'investissement
- Appuyer l'organisation d'une réunion de mobilisation des ressources avec les partenaires techniques et ressources pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action et du plan d'investissement.

5. Livrables

Le consultant régional est responsable des livrables suivants :

- Un rapport de mission
- Un inventaire des initiatives en cours et des rapports sur l'évaluation et le suivi des ressources en alimentation animale en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
- Un plan d'action régional pour l'alimentation animale et
- Un plan d'investissement avec les actions prioritaires de portée régionale sur 5 ans.

Le consultant national fournira comme livrable au consultant régional un **rapport national** qui va comporter les points suivants:

- Un diagnostic de la situation de l'alimentation du bétail, porcins et volailles
- Un inventaire et examen des initiatives, stratégies et plans nationaux existants en matière d'alimentation animale notamment sur l'évaluation et le suivi des ressources en alimentation animale dans le pays
- Les priorités de chaque pays en matière d'alimentation animale
- Les attentes des pays membres en matière d'appui du niveau régional pour le développement de l'alimentation du bétail, porcins et volailles
- Les contraintes en termes de normes, standards, qualité, quantité, taxation, transport, conservation, commercialisation
- Une évaluation de la qualité des services de contrôle de qualité et de certification des aliments bétail, porcins et volailles.

- Une cartographie et caractérisation des échanges en matière d'alimentation animale commerciale et non commerciale de leurs pays avec les pays voisins (importations, commerce intra régional...).

6. Durée de la consultation

Durée de la mission : 70 jours

7. Profil du consultant

7.1.1. Formation

Spécialiste du développement rural ou économiste (Bac +5)

7.1.2. Expériences et compétences requises

Expert en analyse de filière/sectorielle avec des expériences de mission d'analyse du secteur de l'alimentation animale, le consultant devra :

- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des analyses de filière, d'élaboration de politiques et stratégies rurales, d'élaboration de plans d'action et de plans d'investissement notamment dans le secteur de l'élevage
- Avoir une expérience avérée dans le domaine de l'alimentation animale notamment l'inventaire des ressources alimentaires;
- Avoir une bonne connaissance du contexte du secteur de l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest et Sahel notamment les réglementations, les échanges, les acteurs
- Avoir une bonne connaissance des politiques agricoles communes de la CEDEAO, de l'UEMOA, du Cadre de Sécurité alimentaire du CILSS et du PIP du G5 Sahel.
- Avoir des compétences avérées en matière de communication orale et écrite notamment dans la rédaction de rapports et de documents de stratégies, plans d'actions et de plans d'investissements;
- Avoir des aptitudes à travailler dans un environnement multinational et multiculturel et avec une diversité de partenaires aux niveaux national, régional et mondial ;
- Avoir de bonnes aptitudes de gestion du temps, y compris la capacité à respecter les délais et à exécuter plusieurs tâches à la fois avec un degré élevé d'autonomie ;
- Avoir une maîtrise d'au moins une langue officielle parlée dans l'espace CEDEAO; la maîtrise d'une deuxième langue serait un atout.
- Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.